



## Lettre ouverte à Madame la ministre de la Culture

Le Syndicat national des auteurs et des compositeurs a salué l'installation, rue de Valois, de Madame Rima Abdul-Malak, il veut maintenant appeler son attention sur quelques-uns des sujets ou dossiers urgents et actuels.

Son rôle de conseillère Culture aux côtés du Président de la République a permis, à Madame la ministre de la Culture de découvrir par avance certains des dossiers importants figurant dans son portefeuille ministériel.

Le Snac est conscient des difficultés de la fonction et de la rigueur du budget de son ministère mais espère que Madame la ministre de la Culture affirmera des volontés politiques à la hauteur de la fonction, y compris lors des arbitrages interministériels.

Madame la ministre et ses conseillers auront à se pencher dans les semaines et mois qui viennent sur :

- la suppression de la contribution à l'audiovisuel public si ce projet est confirmé, il est primordial d'assurer un financement pérenne et à périmètre constant au service public audiovisuel et à la création française,
- les suites du Plan Auteurs de Roselyne Bachelot ; comment et avec quelle volonté politique ce Plan sera-t-il mené à son terme, en particulier pour la mesure 3, visant à assurer un meilleur accès aux droits sociaux des artistes auteurs, ce qui passe, entre autres, par le règlement des dysfonctionnements qui subsistent sur le portail Urssaf ?
- le plein soutien du ministère de la Culture dans les négociations sectorielles, en particulier sur le partage de la valeur et la rémunération des auteurs (mission Sirinelli / Dormont en cours),
- la modification législative nécessaire à l'amélioration du nouvel article du CPI (L.132-17-9) permettant, à tout le secteur de l'édition musicale, l'extension du Code des usages et des bonnes pratiques (accord professionnel signé en octobre 2017 sous l'égide de la ministre de la Culture, Françoise Nyssen),
- la position du ministère de la Culture concernant le silence imposé par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) aux organisations professionnelles d'auteurs qui recommandent des rémunérations indicatives au titre de la création d'œuvres de l'esprit comme si celles-ci portaient atteinte à la concurrence.

Le Snac attend une rencontre avec Madame la ministre pour s'entretenir avec elle des axes de la politique qui sera menée en faveur des auteurs des différents secteurs de la création.

### **A PROPOS DU SNAC**

Le Syndicat national des auteurs et des compositeurs (Snac) est le seul syndicat professionnel ayant pour objet de regrouper des auteurs et/ou des compositeurs dans les secteurs : du livre (littérature, bande dessinée, jeunesse, scientifique et technique), du spectacle vivant (théâtre, danse, scénographie), de la musique (actuelle, contemporaine et à l'image), et de l'audiovisuel (scénaristes, réalisateurs, auteurs des arts sonores, audiodescripteurs, auteurs de doublage et de sous-titrage).

Le Snac cherche à assurer pour tous les auteurs qu'il regroupe et par tous les moyens utiles, la défense des droits moraux et patrimoniaux des auteurs et des compositeurs tant collectifs qu'individuels.

Le Snac assiste et conseille les auteurs sur toutes questions juridiques touchant au statut de l'auteur, à ses règles sociales et fiscales.

Le Snac regroupe environ 1.100 auteurs et/ou compositeurs.

Le Snac a été créé en 1946, il est membre de la FNSAC (Fédération nationale des syndicats du spectacle de l'Audiovisuel et de l'action culturelle).

Juin 2022